

Le laurier royal (*royal bay*) se rencontre aux îles Canaries et dans la Virginie. Son bois est jaunâtre et très léger. Il donne un très bon placage, et c'est probablement le bois qui est connu en Angleterre sous le nom d'acajou de Madère. En tout cas, il se différencie beaucoup du véritable acajou par sa couleur plus claire.—*L'Echo Forestier.*

COMPTES-RENDUS

ASSOCIATION DES MARCHANDS DE CHARBON

Jeudi, le 8 mai courant, a eu lieu une assemblée de l'Association des Marchands de Charbon dans la salle du Mechanic's Institute.

Le nombre des directeurs, de sept qu'il était, a été porté à neuf et les élections ont donné le résultat suivant : Président, M. F. Larivière; vice-président, M. F. Robertson; trésorier, M. W. F. Paterson; directeurs, MM. R. Evans, J. P. Kavanagh, Geo. T. Hartt, Moses Davis, W. Muir et P. McCrory.

M. J. Morris a été élu secrétaire.

Il a été décidé que le prix du charbon, pour les mois de mai et de juin, serait comme suit :

Stove et chestnut, \$5.25 la tonne de 2,000 livres; *egg et furnace*, \$5.10 la tonne. Pour les communautés et les institutions publiques, *stove et chestnut*, \$5.75 la grosse tonne de 2,240 lbs; *egg et furnace*, \$5.50.

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DE NOUVEAUTÉS.

A une assemblée de la Société des Marchands-Détailleurs de Nouveautés de la province de Québec, tenue, mercredi dernier, à ses salles, au Monument National, étaient présents : MM. Arthur Chagnon, président; Jules Huot, O. J. Monday, D. Lanthier, Z. Moisan, H. Brosseau, J. H. Lemieux, J. R. Paquin, M. Marcotte, D. Martin, Z. Arcand, A. M. Allan, L. J. Lafond, et un grand nombre d'autres marchands.

Les membres de la société présents à l'assemblée, se sont occupés de la question du colportage.

Un sous-comité avait été nommé par la société pour s'enquérir du fonctionnement de la loi qui régit le colportage.

Le président, M. Chagnon, et ses collègues du comité ont constaté, d'après les registres même de la corporation, que, durant les années 1893 et 1894, celle-ci n'a perçu, comme taxes sur le colportage, que \$5,637.00. Cependant le nombre des colporteurs qui ont exercé leur industrie durant ces années a été de 340; ce qui, à raison de la taxe fixée par la loi de 1890 concernant le colportage aurait produit \$28,420.00.

C'est donc une perte de \$20,783.00 pour la ville, c'est-à-dire qu'on n'a pas exigé le paiement de la taxe que d'une proportion de 74 colporteurs.

Ces irrégularités et cette faveur extraordinaire dont jouissent les colporteurs au détriment du commerce régulier ont été blâmées sévèrement par tous les membres de la société.

Ce qui plus est, on a constaté que depuis le premier mai, quatre colporteurs seulement ont pris leurs licences, et, cependant nos rues sont infestées de marchands ambulants.

La société a, en conséquence, résolu sur proposition de M. Z. Moisan, appuyé par M. O. J. Monday :

Que le comité déjà nommé pour s'enquérir du fonctionnement de la loi concernant le colportage soit chargé de présenter au conseil de ville, une requête au nom de la société des marchands, priant le comité de police de faire exécuter le règlement concernant les licences des colporteurs.—Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Jules Huot, appuyé par M. Z. Arcand :

Que la Société des Marchands soit autorisée à attirer l'attention de Son Honneur le maire sur les faits suivants :

Que depuis deux ans, il a été accordé des licences pour des prix moindres que ceux fixés par le règlement concernant les colporteurs, tel qu'amendé en 1890, et que par le fait la ville a perdu un montant de près de vingt mille dollars, sans compter le tort fait aux marchands qui paient de fortes taxes municipales.

Le comité est en outre chargé de savoir d'après quelle autorité ces réductions de taxes obligatoires ont été faites et d'en informer la société.—Adopté à l'unanimité.

Et l'assemblée s'est ajournée.

ASSOCIATION DES ÉPICIERES DE MONTRÉAL

A la réunion des marchands épiciers de détail tenue le 8 mai, au Monument National, la question de fixer la date du pique-nique était à l'ordre du jour et il a été résolu de la fixer au 17 juillet prochain.

L'endroit où le pique-nique aura lieu n'a pas encore été choisi mais l'on parle très favorablement du parc Otterburn ou de St-Hyacinthe. MM. John Johnson, président; S. D. Vallières, vice-président; Peter Gannon, secrétaire; J. B. V. Daoust, J. H. Howard, S. Demers, V. Raby, W. Duckworth, B. Connaughton, B. Taylor, Walter Wilson, ont été chargés de conférer avec les compagnies de chemin de fer pour s'entendre sur le prix de passage et sur le choix d'un endroit propice.

A la demande de M. S. D. Vallières, il a été résolu d'écrire au conseil municipal afin d'appeler l'attention de nos échevins sur l'ouverture des magasins de fruits le dimanche.

Ces magasins, dit M. Vallières, ne sont que bien trop souvent des boutiques où des marchands peu scrupuleux vendent sans être inquiétés toutes sortes d'épiceries.

Avant de prononcer l'ajournement, l'association a voté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. George Childs, l'ancien président de l'association des épiciers en gros.

L'action du comité qui a envoyé des fleurs au funérailles de M. Childs a été sanctionnée.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Réunion du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (*Board of Trade*) le 14 mai courant. M. James A. Cantlie, président, au fauteuil : présents MM. John Torrance, Chas. F. Smith, L. I. Boivin, John T. McBride, David McFarlane, Wm. McNally, Jas. Crathern, Henry Miles, Arch. Nicoll, Wm. Nivin, James E. Rendell et David Robertson.

M. Henry Miles présente la requête qu'il a fait circuler et qui est couverte d'un nombre immense de signatures, de-

mandant la création d'un bureau d'experts pour la douane et reçoit les félicitations du conseil sur le succès de son travail.

Un se plaint au conseil que la douane exige les nouveaux droits sur les marchandises entrées le matin du jour où le discours du budget a été prononcé. On dit que si le gouvernement peut rendre ces changements rétroactifs pour une journée, il peut aussi bien le faire pour une semaine ou un mois, ce qui serait évidemment de la plus grande injustice pour les importateurs. Le conseil décide de protester énergiquement à Ottawa, contre cette tentative de donner un effet rétroactif aux augmentations de droit.

M. le président annonce que le conseil a reçu des copies du nouveau projet de loi sur les faillites et que M. A. L. Kent, membre du comité spécial, est à l'étudier.

La requête demandant la réduction à 1c par once du timbre sur les lettres pour la ville a été adressée aux autorités qui en ont accusé réception. La Chambre de Commerce de Toronto écrit qu'elle a décidé unanimement de pétitionner le gouvernement dans le même sens.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion du conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, vendredi, le 17 mai.

Étaient présents MM. H. Laporte, président; Jos. Contant, vice-président; T. D. Shallow, H. A. A. Brault, Jos. Hayne, L. E. Morin, fils, O. Foucher, Alph. Racine, J. D. Rolland.

M. S. Côté, secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le secrétaire donne communication d'une lettre de l'honorable solliciteur-général J. Curran, informant qu'il a reçu le vœu de la chambre concernant le projet de loi McLennan sur les contrats de travaux publics accordés aux étrangers.

L'honorable M. Curran aura sous peu une entrevue à ce sujet avec le ministre de la justice.

Il est donné lecture d'une lettre de remerciements de la Société des Arts du Canada, pour la visite faite par le conseil à la distribution des prix.

Le conseil des finances propose de rayer de la liste des membres actifs une quarantaine d'entre eux pour défaut de paiement de cotisations, etc.

Le Dr Brisson, pour la Société de Colonisation et de Rapatriement, demande le patronage de la Chambre de Commerce en faveur d'une excursion qui aura lieu, le 18 courant, à Labelle.

Sur la proposition de MM. Contant et Faucher, le patronage de la Chambre est accordé pour cette excursion à l'unanimité des membres présents.

On a attiré ensuite l'attention du conseil sur le projet de loi concernant les faillites, présenté au Sénat l'année dernière. M. le président informe le conseil que M. Bowell va soumettre à nouveau son projet de loi à l'approbation du parlement.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.